

## « ACTUALITÉS JURIDIQUES DU FONCIER, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT »

1 jour | 7h de formation

### | DATES :

- 7 avril 2022 - Distanciel
- 14 septembre 2022 - Présentiel
- 09 novembre 2022 - Distanciel

### | TARIFS :

	PRÉSENTIEL	DISTANCIEL
Tarif public	970€ HT – 1 164€ TTC	895€ HT - 1 074€ TTC
Tarif abonnés Cadre de Ville	870€ HT – 1 044€ TTC	795€ HT - 954€ TTC

### | OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

Être capable de nommer les différentes évolutions réglementaires et jurisprudentielles dans le domaine du foncier, de l'aménagement et de l'urbanisme.

### | PROBLÉMATIQUE :

Loi 3DS, Loi climat et résilience, RE2020, décret tertiaire ... Avec la cadence rythmée d'évolution des textes législatifs et réglementaires, cette formation permet de faire le point sur ce qui bouge dans les domaines du foncier et de l'aménagement.

### | PUBLIC VISÉ :

Urbanistes, Architectes, Bureaux d'études, AMO.

### | PRÉ-REQUIS :

Avoir déjà travaillé dans l'aménagement ou l'urbanisme.



### | MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MÉTHODES MOBILISÉES :

- La convocation est envoyée 15 jours avant la formation par mail.
- La formation sera adaptée en fonction des acquis des stagiaires et de leurs attentes formulées par la fiche de recueil des attentes 15 jours auparavant.
- La documentation pédagogique est envoyée une semaine avant par mail. Il est demandé aux stagiaires de l'avoir avec eux lors de la formation.
- Si la formation est en présentiel, le stagiaire devra signer une feuille d'émergence.
- Si la formation est en distanciel, le rapport de connexion de la plateforme Zoom permettra de valider la présence des stagiaires.
- La formation commence par un tour de table de présentation des stagiaires.
- Durant la formation, plusieurs outils pédagogiques pourront être mobilisés telles que exercices, cas pratiques, quizz, questions/réponses ou jeux de rôle.
- Des éventuels documents complémentaires pourront être envoyés à posteriori le cas échéant.

### | ÉVALUATION ET SUIVI :

- En fin de formation, les stagiaires rempliront une fiche d'appréciation et d'auto-évaluation de leurs acquis.
- Une attestation de présence sera envoyée à l'entreprise dans les jours suivant la formation.
- Une attestation de fin de formation sera envoyée aux participants dans les jours suivant la formation.

### | MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Vous êtes intéressés par une formation ? Vous avez une demande d'Intra ?

Vous pouvez nous contacter (01 40 26 14 66 - 01 86 95 72 10 / [formations@cadredeville.com](mailto:formations@cadredeville.com)) pour vérifier s'il reste de la place disponible et si vous avez bien les pré-requis nécessaires cette formation. Vous pouvez télécharger la convention de formation et nous l'envoyer complétée par mail. Vous pouvez vous inscrire - sous réserve de places disponibles - jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session de formation. Une réponse vous sera communiquée dans les 24h.

### | ACCESSIBILITÉ :

Les lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter Nathalie AUBURTIN – [nathalie.auburtin@cadredeville.com](mailto:nathalie.auburtin@cadredeville.com) – 01 86 95 72 10. Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.

### | RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CGV, consultables sur le site [cadredeville.com](http://cadredeville.com).



## | PROGRAMME :

### 1. La planification

- La règlementation nationale d'urbanisme (RNU)
- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Le plan local d'urbanisme (PLU)
- La carte communale
- Les servitudes d'utilité publique
- Les projets particuliers de l'Etat (PIG, OIN)
- Schémas et autres (SDRIF, SRADDET, DTADD etc...)
- La Métropole du Grand Paris et le GPE

### 2. La maîtrise foncière

- Le droit de préemption
- Le droit de délaissement
- L'expropriation

### 3. Aménagement

- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Autres procédures d'aménagement (GOU, PPA etc...)
- Divisions foncières

### 4. Les autorisations du sol

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Permis d'aménager
- Permis valant division
- Permis de démolir

### 5. Fiscalité de l'urbanisme

### 6. Urbanisme commercial

### 7. Contentieux

- Planification (PLU, SCOT, ...)
- Autorisations du sol (PC, DP, AEC)
- Maîtrise foncière (préemption, expropriation)
- Aménagement (procédures, ZAC, GOU, lotissements, permis d'aménager)
- Fiscalité de l'urbanisme



- Contentieux

### | FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- [Nouveaux Montages d'Opérations d'Aménagement](#)
- [Les enjeux du bilan promoteur : contexte, analyse, levier et mise en situation](#)
- [Montages d'opérations: sécuriser et optimiser financement & fiscalité](#)
- [Fluidifier l'instruction du PC grâce au BIM](#)

### | LA FORMATRICE : HÉLÈNE CLOEZ



Héléne Cloëz, MRICS, est associée et intervient en droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

Spécialisée en droit public, Héléne intervient, tant en conseil qu'en contentieux, pour les opérateurs privés (promoteurs, aménageurs, investisseurs) et collectivités publiques en matière d'urbanisme, d'aménagement et de montages complexes (concessions et mises en œuvre de procédures de ZAC), développement de grands projets, d'autorisations d'urbanisme (permis, DP, réglementations ERP, IGH, agrément bureaux), de réglementations locales (PLU), et d'urbanisme commercial (suivi et contentieux des demandes d'AEC).

Elle assiste également ses clients dans les problématiques de maîtrise foncière, divisions, expropriations, préemptions, et domanialité publique. Elle accompagne ses clients en matière de finances publiques et de fiscalité de l'urbanisme (taxe pour création de bureaux – TCB IDF, taxe d'aménagement, etc...) et a développé une expertise en matière de lobbying et contentieux constitutionnels : rédaction de question prioritaire de constitutionnalité, intervention devant le Conseil constitutionnel lors du contrôle de constitutionnalité des lois...

Héléne Cloëz a été membre du conseil d'administration de 2013 à 2016 et responsable du groupe professionnel : urbanisme et promotion immobilière de la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) depuis 2011. Héléne a également été collaboratrice pendant 10 ans chez Lyon-Caen, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation où elle a pu acquérir une expertise en droit administratif général et droit constitutionnel.

Elle est l'auteur de nombreuses publications (« Leçons de droit de l'urbanisme » aux éditions Ellipses, janvier 2013 ; « En finir avec les recours d'urbanisme abusifs », RICS, mai 2018 etc...) et enseigne le droit de l'urbanisme dans le cadre du Mastère Spécialisé<sup>®</sup> Management Urbain et Immobilier (MUI) et du Master en Management de l'Immobilier de l'ESSEC.